



Rupture de contrat avec une école privée

Par **Annalp**, le **03/10/2021** à **14:50**

Bonjour. J'ai signé un contrat avec une école, m'engageant financièrement auprès d'eux pour deux ans, en spécifiant qu'une alternance serait mon moyen de financer ma formation. Tout a été validé et je n'ai été prévenue que deux jours avant la rentrée, soit 9 mois après la signature du contrat qu'ils ne possèdent pas de titre RNCP pour ma formation, titre qui leur permettrait de faire signer des contrats d'alternance. Ils proposent d'autres solutions qui ne me conviendraient pas. Aujourd'hui je voudrais quitter cette école mais je serais alors contrainte de leur verser la totalité des frais de scolarité des deux années. J'aurais donc voulu savoir si il existe un quelconque moyen de me sortir de cette situation.

Cordialement,

Anna I.M.